

Montréal, le 24 mai 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande relative à la fixation d'une option tarifaire visant la gestion de la demande de puissance et d'une décision prioritaire de nature à permettre de débiter la commercialisation de l'OGA pour l'hiver 2023-2024  
Dossier de la Régie : R-4208-2022, Phase 2

Le 19 mai 2023, la Régie de l'énergie (la Régie) rendait sa décision D-2023-061 relative à la demande prioritaire déposée par Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) dans le dossier mentionné en objet. Dans cette décision, la Régie fixait l'audience pour le traitement de la demande au fond du 19 au 22 septembre 2023 et indiquait qu'elle fixerait ultérieurement les autres dates du calendrier de traitement.

En suivi de cette décision, la Régie fixe le calendrier suivant pour le traitement de la Phase 2 du présent dossier :

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Le 8 juin 2023, 12 h       | Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) au Distributeur |
| Le 22 juin 2023, 12 h      | Date limite pour le dépôt des réponses du Distributeur au DDR                  |
| Le 18 juillet 2023, 12 h   | Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants                        |
| Le 27 juillet 2023, 12 h   | Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants                             |
| Le 8 août 2023, 12 h       | Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR                |
| Du 19 au 22 septembre 2023 | Période réservée pour l'audience de la Phase 2                                 |

L'audience se tiendra par visioconférence avec l'application Teams. Des informations additionnelles relatives à l'audience ainsi que les coordonnées de connexion seront communiquées ultérieurement aux participants.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml